



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1585

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien à l'agriculture - Mise en oeuvre d'actions d'accompagnement des agriculteurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Solidarité paysans 01-69 au titre de l'année 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1585**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Soutien à l'agriculture - Mise en oeuvre d'actions d'accompagnement des agriculteurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Solidarité paysans 01-69 au titre de l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon met en oeuvre une politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs issue du dispositif approuvé par délibération n° 2006-3763 du Conseil communautaire du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale en faveur de l'agriculture.

Aux côtés de la Chambre d'agriculture, plusieurs organismes interviennent en appui aux chefs d'exploitation dans des actes courants de la vie d'une exploitation (veille sanitaire, remplacement en cas d'absence, etc.), dans le cadre de projets de développement particulier (création de structures collectives de commercialisation, développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et des ventes en paniers, etc.), lors de difficultés rencontrées sur le plan juridique, ou encore lors de la conversion en agriculture biologique, en accompagnement d'installation hors cadre familial.

Aussi, il est proposé au Conseil d'accompagner les actions de l'association Solidarité paysans qui accompagnent les exploitations et qui répondent aux objectifs de la Métropole de maintenir une activité agricole dynamique sur son territoire et de répondre à la demande de la société de produits frais locaux.

II - Association Solidarité paysans Ain-Rhône (01-69)

L'association Solidarité paysans 01-69 intervient sur le Département du Rhône depuis 1997 et de l'Ain depuis 2012. Cette association a pour but d'accompagner les agriculteurs de l'Ain, du Rhône et de la Métropole rencontrant des difficultés de tout ordre (économique, technique, relationnel, etc.). L'action est basée sur l'accompagnement socio-professionnel réalisé par des équipes de 2 bénévoles, agriculteurs actifs ou retraités, et encadré par les animatrices salariées de l'association. La méthode déployée est articulée autour du dialogue avec l'exploitant qui est amené à exprimer l'ensemble de ses difficultés et la recherche de solutions adaptées, la mise en relation avec les organismes ou les compétences nécessaires pour arriver à la résolution des problèmes, l'accompagnement physique pour certaines rencontres avec des organismes. Par ailleurs, l'association développe la sensibilisation et la communication autour de son action afin d'être contactée le plus tôt possible pour éviter que les difficultés ne deviennent des problèmes insurmontables. Enfin, l'association travaille à développer le réseau de bénévoles.

En 2015, ce sont 104 exploitations de l'Ain et du Rhône qui ont été accompagnées par 75 bénévoles-accompagnateurs qui se sont rendus disponibles pour aider des agriculteurs en situation difficile. L'année 2015 était une année éprouvante pour les exploitants agricoles, touchés par la sécheresse, les prix de vente en baisse, la fièvre catarrhale ovine (FCO), de faibles rendements, des trésoreries tendues, des stocks de fourrage insuffisants, etc. L'année 2016 ne connaît pas d'embellie avec des prix qui restent faibles, des épisodes multiples de grêles, un printemps trop pluvieux, etc.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2016, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 100 960 €. La participation du Département du Rhône est de 49 550 €, les autres financements viennent des organismes sociaux, des assureurs, etc. La Métropole est sollicitée à hauteur

de 3 000 € correspondant à 6 % de la participation du Département et à la continuité des actions de soutien aux organismes agricoles que menait le Département ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au profit de l'association Solidarité paysans 01-69 dans le cadre de la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des agriculteurs sur le territoire de la Métropole pour l'année 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Solidarité paysans 01-69 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O4973A, pour un montant de 3 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.